

# Recommandations politiques du réseau VolontariAS (2026)

## *Pour lever les freins au volontariat en action sociale à Bruxelles*

Le secteur bruxellois de l'action sociale compte plus de **11.000 volontaires**, ce qui représente 18% des volontaires de la Région<sup>1</sup>.



Par action sociale, il faut entendre l'ensemble des activités d'aide et d'accompagnement des **personnes en situation de vulnérabilité** économique et sociale.

Sur base du [Mémorandum 2024 de la PFV](#) et de la recherche collaborative « [Volontariat en action sociale : un engagement sans condition ?](#) » publiée en 2025, le [réseau VolontariAS](#) – réseau du volontariat en action sociale reconnu par la Cocof – émet une série de recommandations répondant aux spécificités de ce secteur. Soutenir ces recommandations, c'est assurer un **engagement de qualité** aux milliers de bénévoles qui s'investissent pour lutter contre les effets de la précarité et de la pauvreté à Bruxelles.

## Mesurer l'engagement volontaire

Les enquêtes menées en 2014 et 2019 par la Fondation Roi Baudouin et en 2023 par le SPF Sécurité Sociale ont montré la **pertinence de disposer de données chiffrées** quant à l'investissement, aux motivations et aux freins liés au volontariat.

Nous demandons une **étude académique** sur le volontariat à Bruxelles afin de suivre les tendances et les développements du volontariat.

## Soutenir l'action associative

À Bruxelles, la plupart des bénévoles ne peuvent s'engager pleinement et sereinement qu'**au sein d'organisations solides** et centrées sur leurs missions premières.

Nous demandons :

- **D'alléger les procédures administratives** pour les organisations et de veiller à la proportionnalité entre les démarches à effectuer et la reconnaissance ou le subside ;
- **De privilégier les financements structurels**, assurant aux associations un fonctionnement pérenne ;
- **De financer l'emploi pour encadrer le volontariat**, favorisant ainsi l'accompagnement et le bien-être des volontaires.

## Financer les formations

Que ce soit pour adopter la juste posture face à des publics de plus en plus précarisés, pour mieux appréhender leurs missions d'accompagnement ou encore pour échanger sur leurs difficultés, **les bénévoles ont besoin d'être outillé·es** lors de formations formelles et informelles.

Nous demandons le **financement des formations et des interventions** à destination des volontaires impliqué·es en action sociale.

<sup>1</sup> <https://www.levolontariat.be/les-chiffres-du-volontariat-en-belgique>

Par ailleurs, les ASBL de Bruxelles-Capitale sont gérées par des **organes d'administration composés majoritairement de volontaires**. Ce qui nécessite des compétences de plus en plus pointues en termes de gestion, de gouvernance ou encore d'obligations statutaires.

Nous demandons le **financement des formations et des outils** à destination des administrateur·rices volontaires.

### Lever les freins à l'engagement volontaire

Le volontariat constitue un **acte libre et gratuit** dont une partie de la population reste relativement éloignée. S'investir en tant que bénévole peut représenter un coût financier ou occasionner des frais médicaux que de nombreuses citoyen·nes ne peuvent se permettre.

Afin d'augmenter l'accessibilité au volontariat, nous demandons :

- La **suppression des démarches administratives**, qui entravent la liberté d'association, telles que le C45B et le C45F.
- La **prise en charge des frais de déplacement** des volontaires, que ce soit par des subsides spécifiquement alloués ou par la gratuité dans les transports en commun.
- Le **financement d'une assurance Responsabilité civile et Dégâts corporels** couvrant l'ensemble des bénévoles actif·ves en action sociale à Bruxelles et ce, eu égard aux risques encourus durant leurs missions.

### Promouvoir le volontariat

Les crises vécues ces dernières années l'ont démontré à plusieurs reprises : **les volontaires contribuent au bien commun**. L'engagement citoyen représente plus que jamais un vecteur de solidarité, d'innovation et d'inclusion sociale.

Afin de valoriser le volontariat tant dans les médias qu'auprès du grand public, nous demandons :

- De **promouvoir le volontariat** via une campagne de communication ;
- De **diffuser les informations relatives au volontariat** (cadre légal, organisations expertes, plateformes et sites internet de référence, outils utiles au secteur, ...).

### Soutenir le Conseil Supérieur des Volontaires

La loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires peut paraître relativement simple et circonscrite à un périmètre d'action limité. Or, d'après notre expérience, des projets de loi ou d'ordonnance en apparence éloignés du volontariat pourraient avoir un **impact sur l'engagement des bénévoles** ou le fonctionnement des organisations.

Pour tout projet législatif pouvant impacter de près ou de loin le volontariat, nous demandons de **soliciter l'avis du Conseil Supérieur des Volontaires** et d'argumenter le non suivi des avis négatifs formulés par celui-ci.

### Contact :

Milène Chantraine, Secrétaire générale

02/880 75 98 – 0492/20 69 65 – [direction@levolontariat.be](mailto:direction@levolontariat.be)

La Plateforme francophone du Volontariat asbl a pour objet de susciter, faciliter et encourager la pratique du volontariat tel que défini dans sa charte. Elle est une structure pluraliste composée de plus de 280 membres, autant des associations fédératives que des petites et moyennes associations.